

Asile : le nombre de demandeurs dans l'UE a bondi à plus de 625.000 en 2014.

En un an, le nombre de demandeurs d'asile enregistrés dans l'Union européenne (UE) a augmenté de 191 000 personnes (+44%) pour atteindre le **nombre record de 626 000 demandeurs en 2014**. Le nombre des demandeurs d'asile dans l'UE a été multiplié par 3 depuis 2008. L'Allemagne a enregistré le tiers des demandes en 2014, l'Italie et la France chacune 10%.

Ces données sur les demandeurs d'asile dans l'UE sont publiées dans un [rapport d'Eurostat](#), l'office statistique de l'Union européenne en mars 2015.

Eurostat a publié en mai 2015 un communiqué de presse pour mettre en avant le nombre, moindre des demandeurs qui se sont vus accorder une protection : [185.000 ont vu leur demande acceptée en 2014](#).

Certes le site « toute l'Europe », émanation du gouvernement français¹, déplore le faible taux de réponse positive de l'OFPPRA² : « des quatre pays d'Europe ayant reçu le plus grand nombre de demandes d'asile en 2014, la France est celui y accédant le moins avec 30,1% de réponses positives sur la totalité des demandes d'asiles traitées. En comparaison, l'Allemagne a rendu 48,9% de réponses positives en 2014, l'Italie 58,6% de réponses positives et la Suède 82,7% de réponses positives. »

Mais ni le gouvernement français, ni Eurostat ne précisent qu'en réalité, un grand nombre de ceux à qui l'asile est refusé se maintiennent dans l'UE. C'est notamment le cas en France, du propre [aveu d'Arno Klarsfeld, ancien directeur de l'OFPPRA](#) qui déclarait le 10 juin 2015 sur LCP : « sur 100 personnes qui arrivent sur les bateaux, 80 à 90 % n'auront pas le statut de réfugié. Sur ces 90, disons 4 repartiront. Tous restent. »

La cour des comptes avait confirmé ce constat dans son pré-rapport sur l'asile en avril 2015, indiquant que seulement [1% des déboutés étaient effectivement expulsés](#).

¹ Il est financé essentiellement par le gouvernement français, via le Secrétariat Général aux Affaires Européennes, voir [ici](#).

² Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides : <https://www.ofpra.gouv.fr/>